

PRIX RENE RENOUE 2010



Communiqué :

Le Prix René Renou 2010 est lancé

L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) et la Fédération Internationale des Journalistes et Ecrivains du Vin & des Spiritueux (FIJEV) ont créé en 2008 le **Prix René RENOUE**.

Ce prix est appelé « René RENOUE », en hommage au vigneron et ancien président du Comité Vins de l'INAO (1952-2006) et il récompense la collectivité ayant le mieux œuvré, au cours de l'année écoulée, pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture*

Un club des partenaires du Prix s'est formé, partenaires motivés pour la défense de la Culture du Vin : Vitisphère, Winetourismfrance.com, l'Association de la Presse du Vin (A.P.V), Le Grand Jury européen, le Vit'eff et les syndicats des Crus « Vinsobres » et « Bonnezeaux ».

Peut être admise la candidature de toute commune, communauté de communes, département ou région française ayant réalisé un projet d'ordre éducatif, environnemental ou œnotouristique ayant valeur d'exemple et de reproductibilité par les autres collectivités.

Ce prix est doté d'un trophée d'Art. Il donne également lieu à la réalisation d'un dossier de presse qui est gracieusement diffusé dans tout le réseau des journalistes des partenaires. Le lauréat bénéficie d'une mise en avant dans tous les supports de communication des partenaires.

La sélection des projets sera effectuée par un jury mixte composé de responsables de chaque partenaire.

La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 30 mai 2010.

**Le Lauréat 2008 a été la Ville de Grenoble et le Festival « Le Millésime », le lauréat 2009 la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et La Charte Paysagère des Costières de Nîmes*

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org

PRIX RENE RENOUE 2010



Déroulement du Prix 2010

Un jury restreint (comprenant les partenaires) présélectionne une dizaine d'actions remarquables de Collectivités et écrit à leur représentant :

- 1 : Pour leur demander s'ils acceptent de concourir pour le Prix
- 2 : L'inscription est obligatoire mais gratuite.
- 3 : Les candidats s'engagent à envoyer de la documentation écrite ou par mail au Jury.
- 4 : Les candidats s'engagent, s'ils sont lauréats, à organiser dans les deux mois de la clôture du Prix, une réception pour la remise solennelle.
- 5 : Le journaliste, auteur du meilleur article paru dans les 6 mois de clôture du concours, sera récompensé.
- 6 : Les candidats devront obligatoirement s'engager à respecter le règlement du Concours*

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org

PRIX RENE RENOUE 2010



REGLEMENT DU PRIX René RENOUE 2010

Règlement :

Article 1 : Le Prix René RENOUE 2010 se déroulera du 2 Avril au 31 août 2010

Article 2 : Ce Prix est décerné à la Collectivité locale ayant le mieux œuvré au cours de l'année écoulée pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture.

Article 3 : Toute Commune, Communauté de Communes, Département ou Région française peut y participer. L'inscription est gratuite.

Article 4 : Ce prix sera doté par les partenaires. Il donnera également lieu à la réalisation d'un dossier de presse qui sera gracieusement diffusé dans tout le réseau des journalistes des partenaires.

Article 5 : Une présélection de 10 manifestations sera faite par les partenaires. Il sera demandé aux représentants des collectivités s'ils veulent concourir. La sélection des projets sera effectuée par un jury mixte composé de 2 responsables (maximum) de chaque partenaire.

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org

PRIX RENE RENOUE 2010



Article 6 : Le lauréat du Prix s'engage à organiser une réception dans sa ville pour la remise du Prix **René RENOUE 2010**

Article 7 : Le journaliste auteur du meilleur article sur la collectivité lauréate, paru dans les 6 mois de clôture du concours recevra une dotation en vin des partenaires « VIN » du Prix.

Article 8 : Le nom du lauréat sera dévoilé en septembre 2010

Article 9 : La participation au Prix entraîne l'acceptation entière du présent règlement.

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE
Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org

PRIX RENE RENOU 2010

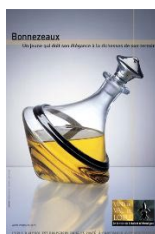


PARTENAIRES



Partenaires Vin : **BONNEZEAUX** et **VINSOBRES**

(Syndicat des Grands Vins de Bonnezeaux & Comité des Vignerons de Vinsobres)



ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org